

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une enquête publique se déroulera sur les communes de La Haie-Traversaine et Parigné-sur-Braye **du samedi 8 juin 2019 - 9h00 au mardi 9 juillet 2019 – 17h00** concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ÉNERGIE 05, dont le siège social est situé 32-36 rue de Bellevue à Boulogne-Billancourt (92100) en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent dénommée « Parc éolien du Pays de Mayenne » composée de deux éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de La Haie-Traversaine et une éolienne sur la commune de Parigné-sur-Braye, d'une puissance unitaire de 2,5 MW, soit 7,5 MW au total ainsi qu'un ensemble d'installations connexes nécessaires à sa construction et à son exploitation.

A l'issue de la procédure, la décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

M. Gérard MARIE, major de police en retraite, est désigné commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête publique, sur support papier, ainsi qu'un registre d'enquête sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés en mairie de La Haie-Traversaine, 2 rue du Presbytère, 53300 La Haie-Traversaine et en mairie de Parigné-sur-Braye, 11 rue de Marronniers, 53100 Parigné-sur-Braye pendant la durée de l'enquête. La mairie de La Haie-Traversaine est ouverte au public le lundi de 13h30 à 17h, le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 9h à 12h15, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. La mairie de Parigné-sur-Braye est ouverte au public les mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h30.

En outre, le dossier de l'enquête peut être consulté sur un poste informatique à disposition du public à la préfecture de la Mayenne, 46 rue Mazagran - 53000 Laval (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance selon ces modalités et formuler ses observations et propositions :

- en les consignnant directement sur le registre d'enquête à disposition du public,
- par écrit à la mairie siège de l'enquête (mairie de La Haie-Traversaine, à l'attention du commissaire enquêteur - 2 rue du Presbytère, 53300 La Haie-Traversaine),
- par voie électronique, à l'adresse suivante: pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr en précisant l'objet du courriel "enquête publique parc éolien du Pays de Mayenne". Elles seront, dans ce cas, annexées au registre d'enquête de la mairie siège. Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne pourra excéder 5 Méga octets, si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public :

- | | |
|------------------------------------|--|
| en mairie de Parigné-sur-Braye : | le samedi 8 juin 2019 de 9h30 à 12h30,
le vendredi 14 juin 2019 de 9h30 à 12h30
le jeudi 4 juillet 2019 de 9h30 à 12h30. |
| en mairie de La Haie-Traversaine : | le mercredi 19 juin 2019 de 9h15 à 12h15,
le vendredi 28 juin 2019 de 17h00 à 20h00,
le mardi 9 juillet 2019 de 14h00 à 17h00. |

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet des services de l'État en Mayenne (<http://www.mayenne.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques », onglet « Environnement, eau et biodiversité », puis « Installations classées industrielles, carrières », « autorisation »). Les observations et propositions effectuées par courrier électronique seront accessibles sur le même site internet, même rubrique.

Le dossier comporte une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale réputés sans observation des 1^{er} mars 2018 et 28 avril 2019.

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la société WPD (02.51.89.71.13).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture d'enquête publique ou pendant celle-ci en s'adressant au préfet de la Mayenne, bureau des procédures environnementales et foncières, 46 rue Mazagran, CS 91507 - 53015 Laval cedex.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront disponibles sur le site internet des services de l'État, rubrique susmentionnée, ainsi qu'en mairie de La Haie-Traversaine et Parigné-sur-Braye, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera par ailleurs possible d'en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Mayenne (coordonnées ci-dessus).